

Gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

Dans le contexte du déploiement d'un nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023), des leçons sont à tirer de la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité visant à mobiliser les communautés sur les priorités de lutte contre la pauvreté. Les Alliances pour la solidarité découlent du dernier Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS 2010-2015).

Les plans gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté découlent d'une obligation de la Loi 112 (loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale) adoptée en 2002, laquelle résulte d'une large mobilisation citoyenne.

Lors du PAGSIS 2010-2015, une recherche¹ financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) a permis de documenter et d'analyser la mise en œuvre des processus régionaux et locaux de six régions du Québec.

Tirées des résultats de cette recherche, cinq fiches thématiques ont été produites abordant les principaux apprentissages de cette expérience collective soit : la gouvernance, la participation citoyenne, l'accompagnement des concertations et la vision de la pauvreté qui oriente les initiatives. Cette fiche met plus précisément de l'avant les **apprentissages liés à la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)**.

¹ F. Lesemann, L. St-Germain, M. Fordin et M.P. St-Louis (2014). *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche comparative régionale et nationale*. Rapport déposé au FRQSC, dans le cadre du programme des Actions concertées pauvreté phase 2, Montréal, Institut national de recherche scientifique, Culture Société et Université du Québec en Outaouais.

Principaux constats sur la gestion du FQIS dans le processus 2010-2015

Le FQIS constituait le principal véhicule financier de soutien aux milieux locaux et régionaux lié au PAGSIS.

Les Conférences régionales des élus (CRÉ) étaient responsables de la gestion de l'enveloppe budgétaire du FQIS attribuée régionalement.

La gestion de l'enveloppe budgétaire était encadrée par le respect des orientations et des normes du FQIS; et les choix d'orientations et de processus, déterminés par les Alliances régionales pour la solidarité ayant le mandat de planifier, coordonner et mettre en œuvre des plans d'action régionaux de lutte contre la pauvreté.

Apprentissages à réinvestir — guide pour l'action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l'expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion

économique et la participation sociale (PAGIEPS) pourraient tenir compte des recommandations suivantes :

1 / S'approprier le nouveau cadre normatif du FQIS en tenant compte, pour les gestionnaires de l'enveloppe budgétaire, des besoins et des dynamiques propres à leur territoire et à leur communauté. À l'époque, les Alliances régionales pour la solidarité ont adapté le cadre de gestion aux couleurs des régions et des territoires, notamment pour la définition des critères de répartition de l'enveloppe régionale.

2 / Clarifier rapidement les zones d'interprétation et les marges de manœuvre présentes dans les orientations et les normes du FQIS pouvant mener à des problèmes de compréhension, constituer une entrave à l'action, et affecter la mobilisation, la concertation, la collaboration et le partenariat.

3 / Éviter de multiplier les normes aux différents paliers (local, régional) à celles du FQIS, car cela alourdit la reddition de comptes pour les organismes promoteurs.

4 / Veiller à faire en sorte que la recherche d'innovation ne fragilise pas les actions déjà en cours dans les communautés. La recherche constante d'innovation peut affecter les organismes communautaires, mais aussi la communauté en révélant des besoins non répondus à long terme. Ainsi, parmi les critères relatifs aux projets admissibles, la consolidation d'initiatives existantes, reconnues comme efficaces, est à considérer.

5 / Réserver, dans les choix de répartition, des fonds pour le palier régional permettant d'entreprendre des actions qui pourraient émerger plus tardivement dans les territoires (ex. : réponse à des besoins transversaux), et ce, malgré la volonté de soutenir prioritairement les projets locaux.

6 / Encourager, pour la reddition de comptes du FQIS, la réflexion sur la manière d'apprécier collectivement la qualité des processus et les effets des initiatives et des actions réalisées, plutôt que porter essentiellement sur des résultats quantitatifs. À cet effet, un outil d'évaluation-bilan pourrait être proposé dès le départ pour faciliter la collecte de données.

7 / S'assurer de partager à la communauté le bilan des activités et des résultats, que ce soit auprès des partenaires, des acteurs plus éloignés et des citoyens. L'appréciation collective des résultats est une pratique bénéfique au transfert d'expériences pour dégager des apprentissages collectifs porteurs et pour valoriser les avancées en matière d'inclusion et de solidarité sociale.

Source à consulter

Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)